

citoyen

# ANALYSE

2018

Partenariats

Mobilisation

Participation

# FAPEO

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

## AMIANTE DANS NOS ÉCOLES : ENCORE COMBIEN DE KILOS DE POISON SOUS LE PLAFOND ?

Mara Scandariato

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne, 48

1190 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : [secretariat@fapeo.be](mailto:secretariat@fapeo.be)

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



# L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL

## MOTS-CLEFS

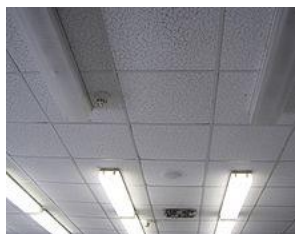
Amiante, toxique, santé, cancer du poumon, asbestose, mésothéliome, RTG , faux-plafonds, chaufferies, tableaux, infrastructures scolaires, poison

*« Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre. Dans ces pages, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte. »*

Nous avons déjà toutes et tous entendu parler de l'amiante. Particulièrement lors du procès Eternit<sup>1</sup>, qui opposa la célèbre société de matériau de construction à une famille, décimée par l'amiante. On y apprendra que cette société connaissait la toxicité de ce produit depuis les années 70.

Et aujourd'hui, qu'en est-il ? Où trouve-t-on encore de l'amiante ? Il paraît qu'il y en a dans les écoles, est-ce vrai ? Quels sont les risques pour la santé ? Qui est responsable ?

À la FAPEO, nous sommes régulièrement interpellés par des parents conscients de la problématique et du risque encouru par leurs enfants. Devant l'ampleur du phénomène, inquiétant malgré une volonté politique de « rassurer », nous vous emmenons à la découverte de ce poison, encore bien présent dans notre quotidien.



---

<sup>1</sup> RTBF.BE, « Procès de l'amiante: la cour d'appel condamne Eternit, les dommages et intérêts sont réduits », *rtbf.be*, 28 mars 2017.

## TABLE DES MATIERES

L'analyse en un coup d'œil .....	1
Historique .....	3
Situation actuelle .....	3
Cadastre de l'amiante en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	3
Mais est-ce vraiment dangereux ?.....	4
Le mésothéliome et l'asbestose.....	4
Une question de priorités ? .....	5
Et maintenant ? .....	6
Bibliographie .....	7

## HISTORIQUE

Lundi 22 mai 1967, en début d'après-midi, un terrible incendie ravage l'Innovation, à Bruxelles, faisant 251 morts et 62 blessés.

Près d'un an plus tard, dans un pays encore sous le choc de cette tragédie, un arrêté royal modifiait la loi sur les normes de protection incendie, rendant obligatoire le placement de gicleurs d'eau (*sprinklers*) dans les grandes surfaces. Le gouvernement belge conseilla également l'usage de l'amiante dans tous les bâtiments publics pour diminuer le risque d'incendie.<sup>2</sup> Tout le monde ignore alors la haute toxicité de ce matériau.

Largement utilisée pour ses propriétés ignifuges dès les années 50 puis interdite en Belgique depuis 1998, de très nombreux bâtiments publics et privés en contiennent encore, alors que sa nocivité est avérée depuis longtemps.

## SITUATION ACTUELLE

Où en sommes-nous 20 ans plus tard ? Où se trouve cette amiante ? Pourquoi y en-a-t-il encore ?

### Cadastre de l'amiante en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le 16 avril 2018, une question orale est soulevée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, intitulée «Cadastre de l'amiante et dangerosité de celle-ci au sein des bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles».<sup>3</sup>

Nous apprenons alors que pour chacun des 3.500 bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernés, un inventaire amiante a été dressé par une société spécialisée (comme l'impose le Code du Bien-être au travail<sup>4</sup>), accompagné d'un programme de gestion réalisé sur la base d'une analyse de risques multicritères ayant pour but de déterminer les mesures à prendre en vue de limiter l'exposition des travailleurs ou des enfants aux fibres d'amiante.

Nous apprenons également que : « *La plupart des bâtiments du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles contiennent des matériaux à base d'amiante. Les applications amiantées rencontrées dans nos bâtiments sont présentes sous forme d'amiante liée, et notamment sur ou sous les toitures, les*

---

<sup>2</sup> WIKIPEDIA, « Incendie de l'Innovation », Wikipédia.

<sup>3</sup> PARLEMENT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, « Compte rendu intégral - Séance du lundi 16 avril 2018 », *Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 16 avril 2018.

<sup>4</sup> SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE, « Amiante et enleveurs d'amiante », *Service public fédéral emploi, Travail et Concertation sociale*.

*menuiseries, les panneaux de fibrociment émaillé, certains faux plafonds en cellulose, en amiante ou en fibrociment de type Pical, certains enduits muraux : peintures ou floccages et dans les matériaux isolants des circuits de chauffage. Les bâtiments comportant le plus d'applications amiantées sont les pavillons provisoires de type RTG (Reubsaets, Thibaut et Gilles) ou encore les bâtiments de construction rapide installés dans les années 1970 et qui totalisent quelque 300 000 m<sup>2</sup>. À titre d'exemple, le remplacement de la totalité du parc des RTG représente 300 000 m<sup>2</sup>; à raison de 1 500 euros/m<sup>2</sup>, le coût total de cette opération s'élèverait donc à 450 millions d'euros. »<sup>5</sup>*

Actuellement, le budget octroyé au désamiantage en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 7 millions d'euros par an, le calcul est vite fait !



*Pavillon RTG*

## **Mais est-ce vraiment dangereux ?**

Le risque de l'exposition à l'amiante va dépendre de la forme sous laquelle elle se présente, de la taille des fibres qui s'en détachent, de la quantité inhalée et de la durée d'exposition au matériau. Les maladies liées à l'amiante ne se déclarent pas immédiatement. Un temps de latence relativement long est observé, de sorte que le lien causal entre l'exposition et la maladie n'est pas toujours facile à établir. Nous vous présentons ici deux des principales maladies causées presque exclusivement par l'amiante, mais d'autres maladies existent également.<sup>6</sup>

### **Le mésothéliome et l'asbestose**

Le **mésothéliome** est le cancer du mésothélium, une membrane qui entoure et protège les membranes internes des poumons. Ce cancer de la plèvre représente à lui seul plus de 80 % des mésothéliomes. Plus de 85 % des cas de MPM sont dus à une exposition à l'amiante. Le

---

<sup>5</sup> PARLEMENT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, op. cit .

<sup>6</sup> ASSOCIATION S.O.S. AMIANTE, « Les maladies dues à l'amiante », *Association S.O.S. amiante*.

temps de latence est de l'ordre de 30 à 40 ans après l'exposition. Aujourd'hui, en Belgique, 300 personnes décèdent chaque année du mésothéliome.<sup>7</sup>

L'**asbestose** quant à elle, est une maladie due à l'accumulation des fibres d'amiante dans les alvéoles des poumons. C'est une maladie irréversible qui continue à évoluer, même longtemps après l'arrêt d'exposition aux fibres d'amiante. Il n'existe pas de traitement susceptible de faire régresser le processus fibrosant. Le temps de latence est de l'ordre de 20 à 30 ans après l'exposition.<sup>8</sup>

L'IHME, un institut de Washington, estimait à 2.799 le nombre de décès dus aux maladies causées par l'amiante en 2016 en Belgique, faisant de notre pays le quatrième le plus meurtrier par habitant, derrière le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Italie.<sup>9</sup>

## Une question de priorités ?

En 1993, le Berlaymont, siège de la commission européenne à Bruxelles où travaillent 3.000 fonctionnaires, ferme ses portes pour des travaux de désamiantage et de rénovation qui dureront 13 ans. Le désamiantage seul coûtera 131 millions d'euros, exclusivement à charge de l'État belge.<sup>10</sup>

Cette année, les travaux de désamiantage (et uniquement de désamiantage) précédant à la rénovation du tunnel Léopold II vont coûter 12 millions d'euros, alors que les voitures, souvent fenêtres fermées, ne font que transiter quelques minutes par ce tunnel.<sup>11</sup>

Côté écoles, les enfants y passent au moins 8 heures par jour à l'école pendant de nombreuses années ? Les enseignants qui y travaillent toute leur carrière ! Ils sont tous au moins tout autant exposés que les fonctionnaires européens ou les automobilistes évoqués ci-dessus. Les enfants ne seraient-ils pas une priorité ? D'autant plus qu'un enfant qui aurait été exposé dans les premières années de sa vie à l'amiante à plus de risque, à long terme, de développer une

---

<sup>7</sup> FONDATION CONTRE LE CANCER, « Mésothéliome – Généralités », *Fondation contre le cancer*, 15 juin 2017.

<sup>8</sup> ASSOCIATION S.O.S. AMIANTE, op. cit.

<sup>9</sup> FRANCHE F., « L'amiante, matériau mortel, est encore présent partout autour de nous », *rtbf.be*, 14 mars 2018.

<sup>10</sup> DUBUISSON M., MARTIN P., ROBERT F., « Le Berlaymont, gâchis d'Etat Union européenne - Un rapport judiciaire soupèse les responsabilités à la veille de l'inauguration. L'Etat paiera pour le Berlaymont dont coût 629 millions d'euros pour l'Etat belge », *Le soir.be*, 20 octobre 2004.

<sup>11</sup> BELGA, « Bruxelles: le retrait de l'amiante du tunnel Léopold II coûtera 12 millions d'euros », *La Libre.be*, 19 février 2018.

maladie liée à l'amiante puisqu'il n'a pas de mécanismes d'épuration de défense pulmonaire aussi développés qu'un adulte.<sup>12</sup>

## ET MAINTENANT ?

Maintenant que nous savons qu'une personne décède en moyenne toutes les 3 heures en Belgique d'une maladie causée par l'amiante et que les poumons des enfants sont moins aptes à se défendre que ceux des adultes, maintenant que nous savons qu'il faudrait, avec le budget actuel, plus de 64 ans pour désamianter uniquement les pavillons RTG, comment savoir si nos enfants sont quotidiennement exposés à ce poison ?

Dans les écoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'information relative aux inventaires « amiante » réalisés dans les établissements scolaires peut être obtenue sur demande auprès du chef d'établissement. Un rendez-vous sera alors fixé pour la consultation des documents, qui ne pourront être ni copiés, ni photocopiés. Dans les écoles organisées par les communes, c'est le Pouvoir Organisateur qui doit être rencontré à ce propos.

Aujourd'hui encore, l'amiante reste un sujet tabou. Peu d'autorités acceptent d'en parler et rares sont celles qui acceptent de prendre leurs responsabilités. C'est pourquoi il est important d'aller chercher ces informations.

A l'heure où le gouvernement flamand débloque un budget pour aider les communes dans leurs travaux de désamiantage<sup>13</sup>, pourquoi en Fédération Wallonie-Bruxelles n'est-il pas possible de faire de même ? La complexité des administrations ne peut pas tout justifier.

Aujourd'hui, personne ne peut ignorer l'exposition de nos enfants à l'amiante dans les écoles. Alors, qui est responsable ? Vers qui les élèves d'hier et d'aujourd'hui, les enseignants, directeurs, personnels administratifs et ouvriers se retourneront-ils lorsqu'une partie d'entre eux souffrira d'une des maladies létales évoquées plus haut ? Sans doute cela finira-t-il par coûter plus cher, financièrement mais surtout humainement, que les 450 millions d'euros nécessaires pour dès à présent désamianter nos écoles.

---

<sup>12</sup> RTBF.BE, « Nos enfants sont-ils exposés à l'amiante dans leur école? », *rthf.be*, 11 février 2015.

<sup>13</sup> STEFFENS E., « Le gouvernement flamand va aider les communes pour des travaux de désamiantage », *Flandre info.be*, 3 avril 2018.

